BUREAU DE L'OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 février 2025

Objet : Approbation de la cession à intervenir du logement social n°21 portant lot 9 sise résidence Louis Pouey - 20 Jardins Boieldieu à Puteaux.

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février, les membres composant le Bureau, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès - 92800 Puteaux):

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Monsieur

Fréderic ROBERT - Madame Sybille d'ALIGNY - Monsieur Vincent FRANCHI - Monsieur Philippe LAUN - Monsieur Luc AIT AISSA
Ont donné pouvoir :
Etaient excusés :
Etaient absents :

LE BUREAU

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.443-7 et suivants, L.451-5 et L.451-6 ;

Vu le courrier de la DRIHL Hauts-de-Seine du 17 janvier 2024 émettant un avis favorable pour l'aliénation du logement n°21 portant lot 9 de la résidence Louis Pouey;

Considérant que le 5 décembre 2024 l'OPH Rives de Seine Habitat a proposé la vente de plusieurs logements libres de la résidence Louis Pouey par voie de publicité avec une parution dans le journal Le Parisien, un affichage dans le hall de la résidence et une publication d'annonces immobilières sur le site Bienvéo ;

Considérant que les offres d'achats devaient être adressées à l'OPH Rives de Seine Habitat au plus tard le 5 février 2025 à 17h30 ;

Considérant que la procédure de publicité préalable et l'ordre de priorité des acquéreurs dont les modalités sont respectivement établies par les articles R.443-12 et R.443-12-1 du Code de la construction et de l'habitation ont été respectés ;

Vu l'estimation de la valeur du logement n°21 portant lot 9, T3 d'une surface de 65,9 m², situé au 2ème étage, fixée à 356 000€ hors décote par DYEVRE Expertise dans son rapport rendu le 16 mai 2023 ;

Vu le dossier de candidature de Madame Yael HAYOUN, reçu le 5 février 2025 manifestant sa volonté d'acquérir le logement n°21 portant lot 9 de la résidence Louis Pouey au prix de 310 000€;

Considérant que cette candidate est arrivée en seconde position pour l'acquisition dudit logement mais que sa candidature est devenue prioritaire du fait du positionnement de Madame Christelle CHEDID sur deux appartements avec une préférence pour le lot 18 de la résidence Louis Pouey ;

Considérant que le diagnostic DPE de ce logement n'est pas classé G ni F (il est classé D) ;

Il est proposé au Bureau de l'OPH Rives de Seine Habitat d'approuver la cession du logement social n°21 portant lot 9 de la résidence Louis Pouey sise 20 Jardins Boieldieu à Puteaux à Madame Yael HAYOUN, logement T3 d'une surface habitable de 65,9 m², pour le montant de 310 000€;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: Approuve la cession du logement social n°21 portant lot 9 de la résidence Louis Pouey sise 20 Jardins Boieldieu à Puteaux à Madame Yael HAYOUN, pour le montant de 310 000€.

<u>Article 2</u>: Autorise le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la cession dudit logement, et lui confère tous pouvoirs à cet effet.

Résultat des votes: 7 pour

La délibération N°8 est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau, présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à :

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

ADOPTE
Pour Extrair Conforme
OPH DLe Président,